



## DECISION DU PRESIDENT

### PRISE SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

**004DP2024**

**Objet : Achat véhicule utilitaire**

#### CONTEXTE

Les rotations de tournées ainsi que les diverses missions du Syndicat nécessitent la présence de deux véhicules utilitaires au sein du parc automobile du SIEDMTO. Un des véhicules est à renouveler. Une consultation a été lancée en ce sens et trois offres ont été déposées. L'analyse des offres permet de procéder à l'attribution.

#### DECISION

**Le PRESIDENT du SIEDMTO,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°038D2023 en date du 11 Octobre 2023 portant délégation du Comité syndical au Président quant à la passation de marchés jusqu'à 89 999 € HT,  
Considérant l'analyse des offres déposées,

**DECIDE** d'attribuer l'achat d'un véhicule utilitaire à l'entreprise Peugeot Auto Boulevard située à Barberey St Sulpice (10600) pour un montant de 17 562,53 € HT, options, accessoires et reprise inclus.

**DIT** que le Comité syndical sera informé lors de sa prochaine séance de la présente décision prise sur délégation.

*La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Comité syndical.*

Patrick DYON  
2024.01.10 07:21:57 +0100  
Ref:20240109\_140003\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président

Patrick DYON